

OUESLATI Ezzeddine
Expert Comptable Membre de
l'O.E.C.T
Commissaire aux Comptes

عزالدين الوسـلاتي
خبير محاسب عضو هيئة الخبراء
المحاسبين بالبلاد التونسية
مراقب حسابات

Natural Resource Gouvernance Institute
« NRG I »

« RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES »

Exercice clos au 31/12/2022

JUILLET 2023

SOMMAIRE

- *Rapport Général de Commissariat aux Comptes*
- *Etats Financiers au 31/12/2022*
- *Notes aux Etats Financiers*

RAPPORT GENERAL

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES MEMBRES DE
Natural Resource Governance Institute (NRGI)**

I – RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

Messieurs,

1. Opinion sans réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'organisation à but non lucratif NRGI , suivant convention du 15/06/2023 nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisation à but non lucratif Natural Resource Governance Institute bureau de Tunis, tels qu'ils sont annexés au présent rapport; qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'organisation à but non lucratif de Natural Resource Governance Institute bureau de Tunis au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion sans réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation à but non lucratif conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

3. Responsabilités de la direction de l'organisation pour les états financiers

La direction de l'organisation à but non lucratif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de l'organisation à but non lucratif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à but non lucratif à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation à but non lucratif ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe à la gérance de la société de surveiller le processus d'information financière de l'organisation à but non lucratif.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Bureau Exécutif de l'O.N.G.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et notamment les dispositions du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas de remarques particulières liées au respect des autres obligations légales et réglementaires.

Tunis le : 27/07/2023

Le Commissaire aux Comptes

QUESLATI Ezzedine
Expert Comptable D P L E
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre



ETATS FINANCIERS

NATIONAL RESSOURCE GOVERNANCE
INSTITUTE « NRGI »

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre 2022</i>	<i>au 31 décembre 2021</i>
Liquidités et équivalents de liquidités	3	1 167,267	62 168,405
Autres actifs courants		-	-
Immobilisations financières		5 600,000	-
Immobilisations corporelles		7 374,200	-
Amortissements		(1 286,389)	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Amortissements		-	-
Total des actifs		12 855,078	62 168,405
<u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u>			
Autres passifs courants	4	4 748,109	13 999,197
Fournisseurs et comptes rattachés		-	7 131,303
Total des passifs		4 748,109	21 130,500
Excédents ou Déficits reportés		41 037,905	-
Excédent ou Déficit de l'exercice		(32 930,936)	41 037,905
Total des Actifs Nets		(8 106,969)	41 037,905
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		12 855,078	62 168,405

NATIONAL RESSOURCE GOVERNANCE
INSTITUTE « NRGI »

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

(Exprimé en dinars)

	NOTES	<i>au 31 décembre 2022</i>	<i>au 31 décembre 2021</i>
PRODUITS			
Subventions de fonctionnement		486 222,790	136 277,803
Autres gains		891,348	-
TOTAL DES PRODUITS		487 114,138	136 277,803
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés	5	(10 909,429)	(1 947,911)
Charges de personnel		(8 766,026)	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 286,389)	-
Autres charges courantes	6	(498 994,622)	(93 291,987)
Autres pertes		(88,608)	-
TOTAL DES CHARGES		(520 045,074)	(95 239,898)
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		(32 930,936)	41 037,905

NATIONAL RESSOURCE GOVERNANCE
INSTITUTE « NRG I »

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net après modifications comptables		(32 930,936)	41 037,905
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions		1 286,389	-
Variation des:			
- Autres actifs courants		-	-
- Fournisseurs et autres dettes		(7 131,303)	7 131,303
- Autres passifs courants		(9 251,088)	13 999,197
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		(48 026,938)	62 168,405
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(5 600,000)	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles		(7 374,200)	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(12 974,200)	-
VARIATION DE TRESORERIE		(61 001,138)	62 168,405
Trésorerie au début de l'exercice		62 168,405	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3	1 167,267	62 168,405

NOTE N° 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Natural Ressource Governance Institute « NRGi » Bureau de Tunis, est la représentation en Tunisie d'un organisme à intérêt public et à but non lucratif, sis au 4ème étage Laguna Square Appart. A12 1053 Les Berges du Lac, ayant pour activité principale l'accompagnement sur la prise de décision éclairée et inclusive sur les ressources naturelles et la transition énergétique.

NOTE N° 2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de Natural Ressource Governance Institute « NRGi » sont arrêtés au 31 décembre 2022 par référence aux normes comptables tunisiennes.

L'unité monétaire adoptée est le dinar Tunisien.

Les principes et méthodes comptables de base adoptés pour leur élaboration et présentation se résument comme suit :

1. Immobilisations et amortissements

A la date d'entrée dans le patrimoine de la Société, Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire ; le principal taux retenu est le suivant :

- Mobilier et matériel de bureau	20%
----------------------------------	-----

2. Revenus

Les revenus sont comptabilisés en contrepartie des charges engagés par l'association et le reliquat est comptabilisé dans le compte « Actifs reportés ».

<i>Note 3: Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<u>au 31 décembre 2022</u>	<u>au 31 décembre 2021</u>
BIAT	1 167,267	62 168,405
	1 167,267	62 168,405

Note 4: Immobilisations

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Valeur	Acquisitions	Valeur	Amortissement	Dotation de	Amortissement	Valeurs nettes
	au 31/12/2021	2022	au 31/12/2022	au 31/12/2021	l'exercice	au 31/12/2022	au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Equipement de bureau	-	7 374,200	7 374,200	-	1 286,389	1 286,389	6 087,811
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	7 374,200	7 374,200	-	1 286,389	1 286,389	6 087,811
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	-	7 374,200	7 374,200	-	1 286,389	1 286,389	6 087,811

Note 5: Autres passifs courants

	<u>au 31 décembre 2022</u>	<u>au 31 décembre 2021</u>
Receveur des finances	2 782,548	387,777
CNSS (4ème Trimestre 2022)	1 965,561	
Charges à payer	0,000	13 611,420
	4 748,109	13 999,197

Note 6: Achats d'approvisionnements consommés

	<u>au 31 décembre 2022</u>	<u>au 31 décembre 2021</u>
Fourniture de bureau	2 704,875	1 947,911
Electricité et eau	8 204,554	
	10 909,429	1 947,911

Note 7: Charges de personnel

	<u>au 31 décembre 2022</u>	<u>au 31 décembre 2021</u>
Salaires	7 487,850	-
Charges patronales	1 278,176	-
	8 766,026	-

<i>Note 5: Autres passifs courants</i>	<u>au 31 décembre 2022</u>	<u>au 31 décembre 2021</u>
Receveur des finances	2 782,548	387,777
CNSS (4ème Trimestre 2022)	1 965,561	
Charges à payer	0,000	13 611,420
	4 748,109	13 999,197

<i>Note 6: Achats d'approvisionnements consommés</i>	<u>au 31 décembre 2022</u>	<u>au 31 décembre 2021</u>
Fourniture de bureau	2 704,875	1 947,911
Electricité et eau	8 204,554	
	10 909,429	1 947,911

<i>Note 7: Charges de personnel</i>	<u>au 31 décembre 2022</u>	<u>au 31 décembre 2021</u>
Salaires	7 487,850	-
Charges patronales	1 278,176	-
	8 766,026	-